

FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE MÉTROPOLISATION, ÉQUILIBRES TERRITORIAUX ET LEVIERS D'ACTION

15 NOVEMBRE 2024

Rédaction et contributions

PÔLE AMÉNAGEMENT DU GRAND GENÈVE

Ingrid CARINI

ingrid.carini@etat.ge.ch

Canton de Genève – Département du territoire – Direction du Projet d'agglomération
Cheffe de projet Aménagement Grand Genève – Responsable du Pôle Aménagement

Charlotte LE GOUIC

charlotte.legouic@genevoisfrancais.org

Pôle métropolitain du Genevois français – Responsable Aménagement du territoire

Thierry MAEDER

t.maeder@regiondenyon.ch

Région de Nyon – Chef de projet vaudois Grand Genève

Inès BAUDRY, Région de Nyon, Chargée de projet en aménagement du territoire
Faustina FRANQUET, Pôle métropolitain du Genevois français, Chargée de mission Aménagement
Mathieu IGLESIAS, Canton de Genève – DT – DPA, Chef de projet Aménagement
Louca LERCH, Canton de Genève – DT – DPA, Chef de projet Observation territoriale

COMITÉ DE COORDINATION ET ÉQUIPE DU GRAND GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE DU GRAND GENÈVE

Préambule

CE DOCUMENT, VALIDÉ LE 15 NOVEMBRE 2024 PAR L'ASSEMBLÉE DU GLCT* GRAND GENÈVE, PRÉSENTE LA DÉMARCHÉ MÉTROPOLISATION ET ÉQUILIBRES TERRITORIAUX DANS UNE APPROCHE GLOBALE ENGAGÉE PAR LES HUIT MEMBRES DU GRAND GENÈVE SOUS L'ÉGIDE DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (GLCT).

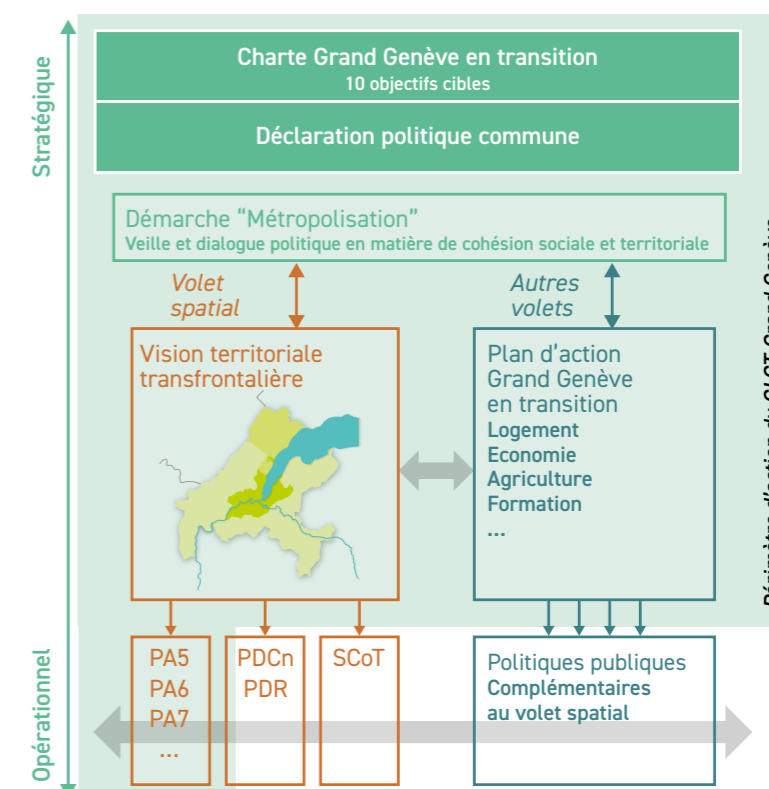
La **feuille de route politique sur la métropolisation** s'inscrit sous l'égide de la [Charte du Grand Genève en transition](#) signée en janvier 2023 et de la Déclaration politique commune validée en juillet 2024 (en page 8), témoins de la volonté politique de construire un projet de territoire équilibré.

Elle complète les démarches plus opérationnelles engagées par le Grand Genève, à savoir :

- la Vision territoriale transfrontalière et le Projet d'agglomération pour le volet spatial,
- le Plan d'actions pour la transition écologique qui décline les objectifs de transition dans les différentes politiques publiques (logement, foncier, économie circulaire, mobilité, énergie, etc.).

Pour éviter des redondances, la feuille de route Métropolisation se positionne de manière transversale comme **un espace de veille et de dialogue politique autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale. Ses conditions de mise en œuvre sont décrites dans les chapitres suivants :**

- Dialogue politique à travers un programme de séminaires (chapitre 2) ;
- Priorités thématiques et d'actions préconisées par les élus du Grand Genève (chapitre 3) ;
- Gouvernance et programme de travail (chapitre 4).



Déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération*

*Groupement local de coopération transfrontalière

Table des matières

Déclaration commune pour l'aménagement
équilibré de l'agglomération 8

LE GRAND GENÈVE, UNE MÉTROPOLE QUI S'IGNORE ?

1.1/Qu'est-ce que la métropolisation ? 10

1.2/Phénomènes de métropolisation
dans le Grand Genève 11

1.3/Un échange politique au service
des équilibres territoriaux 13

POUR UN DIALOGUE POLITIQUE PÉRENNE AUTOUR DES DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES

2.1/Programme pluriannuel de séminaires politiques 14

2.2/Conditions de mise en œuvre du programme 14

2.2.1/Connaître et monitorer les impacts
de la métropolisation et de la frontière
dans le Grand Genève 14

2.2.2/Mettre en place une veille en matière
de coopération transfrontalière 16

2.2.3/Renforcer les liens avec les acteurs
économiques, culturels et avec les habitants 17

PISTES D'ACTION PAR THÉMATIQUES

3.1/Le territoire des courtes distances 18

3.2/L'accès au logement et au foncier 19

3.3/L'alimentation en eau potable 19

3.4/L'économie et l'emploi 20

3.5/La santé 20

GOVERNANCE ET PROGRAMME DE TRAVAIL

4.1/Gouvernance et suivi 22

4.2/Programme : synthèse 23

ANNEXES

Le territoire des courtes distances

L'accès au logement et au foncier

L'alimentation en eau potable

L'économie et l'emploi

La santé



Déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération*

Depuis 2023, les dix objectifs de la Charte Grand Genève en transition établissent une ligne de conduite pour engager la transition de notre territoire. Cette ligne de conduite que nous avons souhaité collectivement ambitieuse, lucide et positive, nous amène à aborder une nouvelle étape de notre collaboration transfrontalière.

La vision territoriale transfrontalière nous propose aujourd'hui une image de notre bassin de vie à l'horizon 2050 que nous savons pouvoir mettre en œuvre ensemble, confiants dans nos capacités collectives et individuelles. Notre ambition à l'horizon 2050 est partagée, elle s'articule autour des dix objectifs de la Charte Grand Genève en transition et d'une vision commune de ce que pourrait être le territoire.

Mesurant l'ampleur de la responsabilité qui est la nôtre, dès aujourd'hui et jusqu'à 2050, et conscients des défis qui nous attendent pour transformer le Grand Genève, cette vision partagée nous oblige collectivement à réorienter et réadapter en profondeur l'aménagement de notre territoire et à améliorer sa qualité de vie.

Pour concrétiser ce dessein, il nous faudra mobiliser toute notre énergie, notre volonté et nos moyens dans les différents champs d'intervention qui sont les nôtres.

LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT POUR TRANSFORMER LE GRAND GENÈVE

Pour concrétiser le futur dessiné par la Vision territoriale transfrontalière, nos planifications devront traduire et adapter aux contextes spécifiques ses principes d'action, construits autour de deux axes: la primauté du socle du vivant et l'affirmation d'une métropole multipolaire rééquilibrée. Les chemins tracés par nos planifications territoriales respectives devront être résilients pour intégrer les aléas et inconnues, dans nos champs de compétences et calendriers respectifs.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES COORDONNÉES À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE

Par nature, et plus encore dans le Grand Genève, les rythmes de conception et de mise en œuvre des politiques publiques sont asynchrones.

Il nous faut pourtant coordonner nos politiques publiques respectives pour qu'elles se complètent et se répondent en bonne intelligence, et qu'elles puissent mettre en œuvre les objectifs de transition écologique, et les enjeux sociaux et économiques qu'ils incarnent. À cette fin, le GLCT Grand

Transformer le Grand Genève en planifiant; préserver le cadre de vie et respecter la cohésion sociale en garantissant l'équité entre les habitants dans l'accès aux services et équipements; conduire et coordonner les politiques publiques afin de mettre en œuvre nos objectifs communs en faveur de la transition écologique du territoire, dans le respect des engagements de la Charte Grand Genève en transition: tels sont les enjeux dont nous devons nous saisir ensemble, dès aujourd'hui et jusqu'à 2050!

Il nous faut désormais tracer les chemins pour transformer l'essai. Nos coopérations sont bien réelles, il nous faut les renforcer, les soutenir et les développer pour accompagner l'évolution de notre territoire et permettre l'épanouissement de notre population au sein de son bassin de vie. Nos réalités territoriales nous enjoignent à formuler, à partir des dynamiques à l'œuvre dans le Grand Genève, des ambitions collectives pour rechercher convergences et synergies.

Nos compétences respectives, coordonnées à l'échelle du Grand Genève, nous invitent à nous saisir l'ensemble de trois champs de travail.

Or, la planification de l'aménagement du territoire s'inscrit dans le temps long. Entre l'élaboration de nos planifications et la traduction de leurs effets dans le territoire, il s'écoule des années: à l'échelle locale, au moins deux générations de planifications (inter) communales se succéderont d'ici 2050. Nos schémas de cohérence territoriaux et plans directeurs ne produiront leurs effets que progressivement.

Genève se dotera d'un plan d'actions et en assurera le suivi régulier.

S'informer, s'alimenter, se loger, se soigner, produire et consommer, préserver et régénérer les ressources, aménager et se déplacer, se former et travailler, se cultiver et se divertir, coopérer sont autant d'enjeux pour nos politiques publiques et nos habitants.

>>> Déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération

METTRE EN ŒUVRE ET FINANCER NOS AMBITIONS

En complément du temps long des planifications et de nos politiques publiques, l'atteinte de nos objectifs et la réalisation de notre vision territoriale transfrontalière doit s'appuyer sur des moyens et dispositifs de mise en œuvre, y compris financiers.

Les générations de projets d'agglomération successives constitueront autant d'occasions de poursuivre, développer et concrétiser nos mesures en faveur de la transition écologique à l'horizon 2050.

Au regard des enjeux de la transition écologique, la question du financement ne pourra s'arrêter aux seuls projets d'agglomération. Une réflexion approfondie devra porter sur les modalités de financements complémentaires qui seront centrés sur les objectifs de la transition écologique et sur des politiques publiques garantissant le plancher social et le plafond environnemental pour l'équilibre du bassin de vie transfrontalier.

L'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière nous a également permis d'engager un dialogue franc sur les ressources, le logement et les trajectoires résidentielles, l'emploi et la formation, les équipements et services publics. Ces inégalités sont à la fois globales, révélatrices des effets de la métropolisation à l'œuvre dans toutes les agglomérations et contextuelles, dans un Grand Genève où cohabitent des habitants de deux pays, deux cantons, deux départements et deux régions, avec deux monnaies, des revenus et des possibilités très différentes en France ou en Suisse.

Nous devons entamer avec un esprit positif une nouvelle étape de coopérations transfrontalières renforcées, efficaces et pragmatiques.

Ainsi, notre vision ne peut être réduite à la planification. Elle intègre pleinement le traitement des (des) équilibres pour garantir un territoire juste et équitable aux habitants du Grand Genève. Le travail doit désormais commencer pour déployer pleinement les planifications, les engagements financiers et les politiques publiques qui nous permettront de réaliser la vision territoriale transfrontalière, au bénéfice des habitants de notre bassin de vie.

Constatant que les enjeux de transition nous obligent à assurer la concrétisation de cette vision, nous renouvelons notre confiance dans la coopération et la coopération transfrontalière, et déclarons conjointement que:

- il nous faut démontrer que notre vision préserve nos ressources et garantit leur pérennité (eau, sol, etc.) en favorisant une gestion coordonnée;
- il nous faut préciser les besoins en logements et garantir les parcours résidentiels au sein des territoires vaudois, genevois et français du Grand Genève et explorer les conditions opérationnelles et financières en matière de foncier et de logement pour une densification positive;
- il nous faut travailler sur la réalité des territoires non desservis par des transports publics structurants en répondant aux besoins de déplacements tangentiels et en considérant plus largement les services à la mobilité;

- il nous faut garantir le fonctionnement de nos services et équipements publics pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, en agissant collectivement sur la formation et la valorisation des métiers en tension, notamment dans le domaine de la santé;
- il nous faut partager une stratégie économique à l'échelle de l'agglomération pour engager la circularisation de l'économie nécessaire à la transition écologique du Grand Genève et garantir des espaces à vocation productive;
- il nous faut construire ensemble les outils et dispositifs pour une stratégie transfrontalière de « production du territoire », de la planification à la mise en œuvre en passant par la maîtrise foncière et l'aide à l'équipement.
- il nous faudra garantir effectivement le fonctionnement multipolaire et collaboratif de l'agglomération en introduisant des mécanismes de solidarité et de réciprocité territoriales, notamment en matière d'équipements et de services publics, mais aussi d'économie et de santé;

Réaffirmant notre engagement dans la coopération transfrontalière;

Réitérant notre volonté de poursuivre et approfondir nos collaborations avec nos partenaires du Grand Genève dans un esprit de proposition;

Nous inscrivant résolument dans la perspective d'un Projet d'agglomération de cinquième génération;

Nous nous engageons dès aujourd'hui à présenter à l'automne prochain, à l'Assemblée du GLCT Grand Genève les résultats de nos premiers travaux et un plan d'actions détaillé pour poursuivre et développer notre engagement au service de la transition écologique du Grand Genève et de ses habitants.

LA PRÉSENTE FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE MÉTROPOLISATION, ÉQUILIBRES TERRITORIAUX ET LEVIERS D'ACTION ABORDE LES ENJEUX TRANSVERSAUX DE COHÉSION SOCIALE ET LES MODALITÉS DE VEILLE ET DE DIALOGUE POLITIQUE EN LA MATIÈRE.

* Déclaration adoptée par les huit membres du GLCT Grand Genève le 2 juillet 2024

1. Le Grand Genève, une métropole qui s'ignore ?

1.1. Qu'est-ce que la métropolisation ?

Apparue dans les années 1980, la notion de métropolisation désigne tout autant un phénomène global – la concentration de population, d'activités économiques, de services et d'infrastructures dans les grandes villes fortement insérées dans une logique de compétitivité territoriale à l'échelle mondiale, – que l'expression de ses effets locaux.

La métropolisation se traduit par des **dynamiques spatiales porteuses d'enjeux sociaux, économiques, environnementaux et politiques** tels que :

- une amplification de l'étalement urbain sous l'effet de la forte croissance démographique, engendrant pour certains territoires une forte dépendance aux transports individuels motorisés ;
- des dynamiques de ségrégation socio-résidentielle telles que la gentrification de certains quartiers, notamment centraux et la relégation des populations « moins favorisées » dans les espaces périurbains ;
- une spécialisation fonctionnelle de l'espace (c'est-à-dire une séparation physique entre les lieux de résidence et les zones d'activités ou de concentration d'emplois) ;
- une intensification des navettes domicile-travail, avec à la clé une augmentation de la pollution et des nuisances liées au trafic automobile en particulier, et un épuisement lié aux rythmes de vie toujours plus stressants ;
- une pression accrue sur les infrastructures, les logements, les services publics et mais aussi sur les ressources naturelles ;
- des tensions entre la ville-centre et les collectivités locales périphériques au sujet du financement des biens et des services collectifs et des mécanismes de redistribution des ressources financières, etc.

Si ces dynamiques mettent l'accent sur les défis que pose la métropolisation en termes d'aménagement durable du territoire, de mobilité, de gouvernance et de solidarité, le phénomène présente également des aspects positifs pour les villes et les régions concernées, en particulier en matière de développement économique, de création d'emplois et d'innovation, de rayonnement international (activités culturelles et sportives, tourisme), de dynamisme démographique (notamment en ce qui concerne les populations jeunes et actives) et de résilience face aux crises.

UNE DES DIFFICULTÉS CONCERNE LA MANIÈRE DONT LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DE LA MÉTROPOLISATION IMPACTENT DE MANIÈRE DIFFÉRENCIÉE LES ESPACES CONCERNÉS, EN PARTICULIER LA VILLE-CENTRE ET LES TERRITOIRES PÉRIPHÉRIQUES, CE QUI SOULIGNE L'ENJEU DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX.

¹Voir notamment : Bassand, M. 2004. *La métropolisation de la Suisse*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. Ghorra-Gobin, C. 2015. *La métropolisation en question*. Paris : Presses universitaires de France.

²Voir : Note de l'OST (mars 2023), *Projections démographiques de l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050 et note annexe de la Vision territoriale transfrontalière 2050, capacités d'accueil des territoires*.

>>> Le Grand Genève, une métropole qui s'ignore ?

1.2. Phénomènes de métropolisation dans le Grand Genève

Au regard de cette définition, **le bassin de vie grand genevois connaît le fonctionnement d'une métropole**, même si cette reconnaissance est tardive, **son caractère transfrontalier ajoutant un degré de complexité par rapport aux dynamiques métropolitaines « habituelles »**.

Si le Grand Genève peut se définir comme une centralité économique, académique et politique majeure à l'échelle européenne, il connaît de fortes disparités internes. La grande majorité des fonctions métropolitaines et des emplois correspondant est fortement concentrée dans la partie suisse de l'agglomération et dans sa ville-centre. Le cœur d'agglomération se distingue également par son image et sa notoriété internationales, un degré de développement infrastructurel fort, avec un réseau de transports publics dense, des équipements culturels ou de service majeurs et une forte diversité culturelle. Cette double concentration s'autoalimente : ces aménités renforcent l'attractivité économique du centre genevois.

Les périphéries de l'agglomération ont connu une vague d'urbanisation résidentielle particulièrement soutenue au cours des dernières décennies en tant que lieu d'habitation privilégié des travailleurs du cœur d'agglomération, toujours plus nombreux. Cette périurbanisation a engendré un mitage des paysages, un étalement urbain souvent difficile à contrôler, une forte dépendance aux véhicules individuels, notamment en zone rurale et montagnarde, une atteinte toujours plus grande aux ressources naturelles du territoire et un accroissement des inégalités et de la précarisation, notamment face au renchérissement du coût du logement.

Cette situation a également un impact sur les politiques publiques, avec d'une part une augmentation des besoins en services et équipements publics, et d'autre part une hausse des dépenses locales pour y répondre, face à des ressources fiscales inégalement réparties et des compétences dispersées entre différents niveaux institutionnels. Les collectivités locales peinent à répondre aux attentes d'une population croissante, avec un mode de vie souvent plus urbain. De plus, pour les collectivités françaises, et malgré un dispositif de rétrocession fiscale unique en Europe, s'ajoute la nécessité de mitiger les effets des inégalités liées aux différentiels de revenus et de prestations entre les travailleurs frontaliers et non frontaliers.

Par ailleurs, si l'expansion du bassin d'emploi transfrontalier a permis de répondre aux besoins de l'économie genevoise/suisse et de compenser une partie des effets du vieillissement de la population (lequel engendre un déficit d'actifs) en préservant un équilibre entre offre et demande d'emploi (estimé à un emploi pour deux habitants), cela se fait au détriment du bassin d'emploi français, qui connaît lui un déséquilibre habitant/emploi toujours plus important. Cette décorrélation entre dynamique économique et planification territoriale, entraîne des effets en matière

sociale, environnementale et de gestion de la mobilité.

Bien que de telles disparités centre-périphéries soient propres à toutes les métropoles, elles s'expriment d'une manière plus marquée encore dans le Grand Genève, au sein duquel s'ajoutent des disparités internes à chaque territoire et des disparités entre la France et la Suisse. Si la présence de la frontière induit des opportunités de développement, elle accentue aussi les déséquilibres territoriaux.

D'un côté, la complémentarité et les différentiels liés à la frontière favorisent l'attraction des investissements internationaux, le développement de projets coopératifs innovants et l'émergence d'une culture métropolitaine transfrontalière unique. En ce sens, la frontière agit comme une ressource territoriale qui contribue à accélérer la dynamique d'intégration économique transfrontalière. De l'autre, la frontière renforce les disparités en matière d'investissement, de services publics, de normes et de règlements, ainsi que de coût de la vie, disparités accentuées par le différentiel monétaire et un taux de change variable. Ce faisant, elle constitue un frein vis-à-vis d'une plus grande cohésion territoriale au sein de la métropole transfrontalière. **La forte interdépendance des territoires constitutifs du Grand Genève repose en réalité sur des dynamiques spatiales contrastées que la frontière tend à accentuer.**

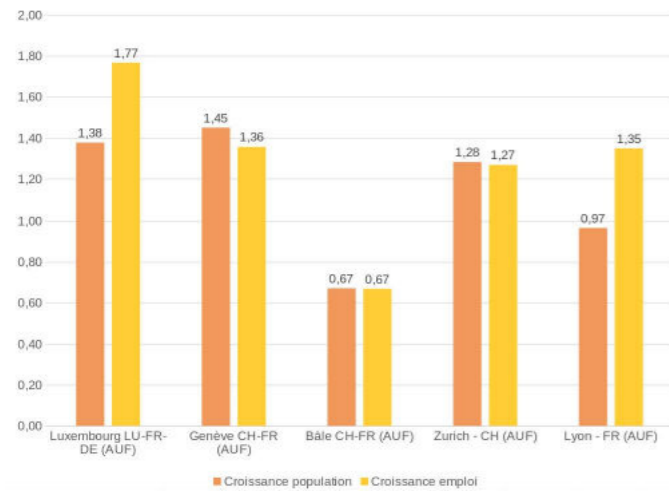
Face à cette dynamique d'intégration sans répartition équitable de ses bénéfices, le Grand Genève est une **agglomération très hétérogène**, avec des contrastes significatifs sur le plan culturel, économique, urbanistique et politique. Cette fragmentation a longtemps empêché la région de s'assumer pleinement comme une entité métropolitaine cohérente et unifiée, avec une vision commune de son avenir et des enjeux qu'elle appréhende.

Pour pallier ces limites, le **développement de projets transfrontaliers et la mise en place de politiques publiques de coopération** continue de s'intensifier. Cette coopération transfrontalière, notamment avec quatre, bientôt cinq, générations de projets d'agglomération, a renforcé la cohésion territoriale du Grand Genève et l'a positionné comme une aire métropolitaine émergente, avec des enjeux et des défis qui lui sont propres.

Parallèlement, **l'attractivité métropolitaine ne se dément pas, stimulée par la croissance économique et des emplois du territoire**. À l'horizon 2050, l'Observatoire statistique transfrontalier estime que le Grand Genève devrait accueillir de 190 000 à 400 000 nouveaux habitants, selon les hypothèses sociodémographiques retenues. Ces projections résultent de différents déterminants sociodémographiques (soldes naturel et migratoire, attractivité etc.)².

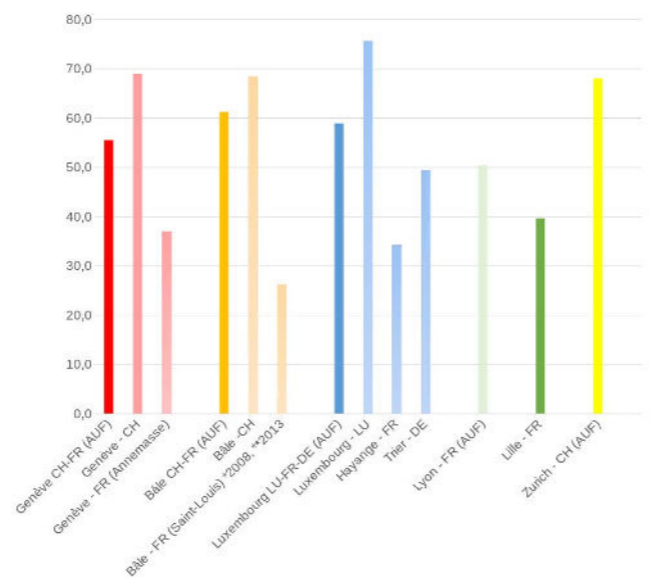
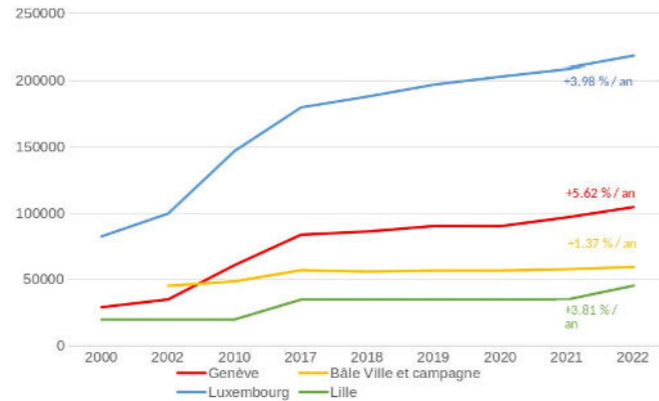
Aller plus loin : La métropolisation et ses effets – Grand Genève Vidéo ZOOM #26

Taux de croissance annuel moyen de la population et de l'emploi dans les aires urbaines Fonctionnelles entre 2011 et 2019
www.stats.oecd.org ; INSEE pour Bâle partie française

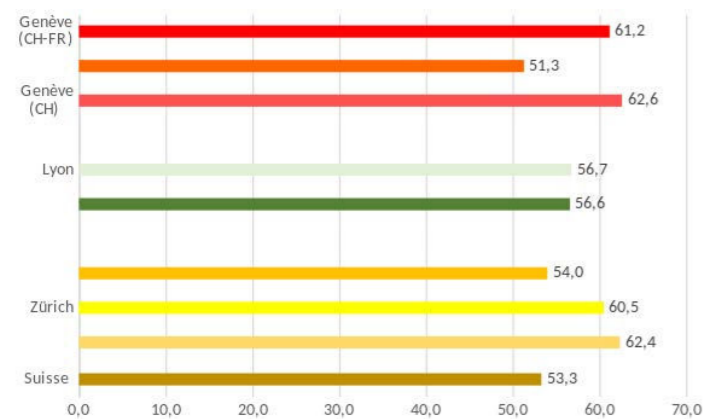


Ratio emploi/habitat dans les aires urbaines fonctionnelles transfrontalières et nationales en 2019
www.stats.oecd.org ; INSEE pour Bâle partie française

Évolution du nombre de travailleurs frontaliers de 2002 à 2022
Statec (Luxembourg), Office fédéral de la statistique (Genève, Bâle Ville, Bâle Campagne), INAMI (Lille : Données estimées pour 2000 et 2017). 2022 : données actualisées au 30.06.2022



Part des emplois de type supérieur dans l'emploi total en 2016 en %
Source : Eurostat, Labour market - functional urban areas
Note : les services supérieurs englobent les codes NACE de J à T



Nombre de passagers à l'aéroport 2022
Eurostat - AVIA_PA0A

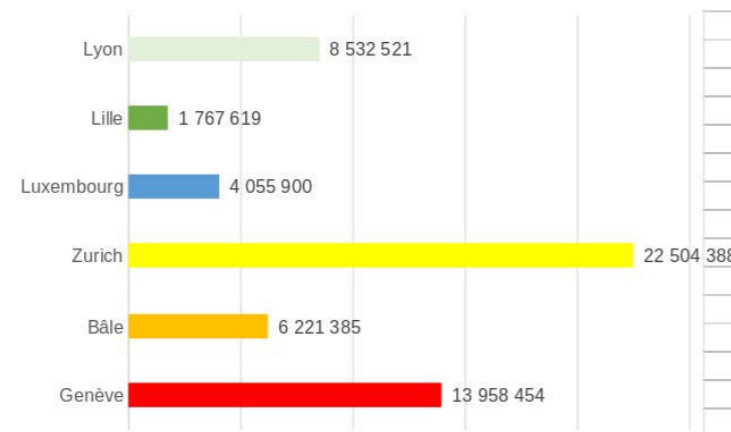


Figure 1 Le Grand Genève en comparaison européenne

1.3. Un échange politique au service des équilibres territoriaux

Dans ce contexte métropolitain, **le défi de la transition écologique accentue l'impératif de travailler ensemble pour se préparer à accueillir ces nouveaux habitants et emplois. Qu'est-ce que cela implique sous l'angle de la disponibilité des ressources naturelles ou de la mise à disposition des équipements, services et infrastructures nécessaires à la vie quotidienne ?**

« La transition est un processus de transformation profonde du modèle actuel, qui vise à renouveler les façons de produire, de consommer, de travailler et de vivre ensemble, afin de respecter les limites écologiques planétaires, tout en assurant les conditions d'un bien-vivre individuel et collectif ». Pour concrétiser cette définition partagée de la transition écologique et des objectifs fixés dans la Charte Grand Genève en transition signée en janvier 2023, le Grand Genève et ses partenaires ont revu en profondeur leur projet spatial avec la définition d'une nouvelle Vision territoriale transfrontalière validée en juillet 2024.

En complément, et face au défi d'une croissance soutenue du territoire, qui, si elle constitue une chance pour la prospérité de la région, induit une forte pression sur les ressources et la cohésion sociale, **les élus ont souhaité prendre en considération les politiques publiques non spatiales tout aussi essentielles pour les habitants.** Il s'agit de préserver les équilibres du territoire en privilégiant les catégories les plus fragiles, notamment les ménages à bas revenus, qui subissent de plein fouet le renchérissement du coût de la vie sur le bassin transfrontalier.

Ainsi, le séminaire politique « Métropolisation, équilibres territoriaux et leviers d'action » du 30 novembre 2023, a permis un **dialogue ouvert et constructif sur les préoccupations essentielles des élus face aux impacts de la métropolisation** de notre région, impacts accentués par les disparités liées à la présence de la frontière et touchant à la cohésion sociale du Grand Genève. Les discussions ont

mis l'accent sur la nécessité de **se donner les moyens de coopérer**, dans une optique de résolution des problèmes, afin de gérer au mieux les déséquilibres engendrés tant par la métropolisation que par la frontière.

Christophe Sohn, universitaire luxembourgeois expert des agglomérations transfrontalières, a mis en relief le dynamisme de la coopération transfrontalière dans le Grand Genève. M. Sohn a aussi mis en exergue la **situation de « dépendance réciproque » entre les territoires constitutifs du Grand Genève** sur le plan économique, mais aussi en matière de ressources partagées, tout en insistant sur le **nécessaire renforcement de la solidarité à l'échelle du bassin de coopération.** Il a également suggéré un renforcement des liens avec les acteurs économiques et sociaux et l'implication de la population dans les projets transfrontaliers.

Les échanges lors du séminaire, puis de l'Assemblée du GLCT le 8 mars 2024, ont approfondi les conditions d'équilibres et de solidarités territoriales de notre métropole et proposé des actions indiquées ci-après (chapitre 3 et annexes). Ces propositions concernent des domaines d'interventions dont certains relèvent directement des compétences du GLCT, à renforcer, alors que d'autres sont à opérationnaliser via le Plan d'actions pour la transition écologique du Grand Genève, quand d'autres encore relèvent d'autres instances compétentes, transfrontalières ou non. Plusieurs éléments ont déjà enrichi la Vision territoriale transfrontalière sous l'angle des enjeux spécifiques économiques et sociaux de la métropolisation.

En tant qu'instance de dialogue privilégié réunissant les partenaires politiques de la région (hormis les communes), le GLCT adressera, cas échéant, aux instances dédiées les problématiques qui dépassent son périmètre de compétences.



Source : L'interdépendance, le principe du vivant ; www.rtbf.be

³Définition de la transition écologique construite collectivement par les élu.e.s du Grand Genève, Charte du Grand Genève en transition, p.9

2. Pour un dialogue politique pérenne autour des dynamiques métropolitaines

L'élaboration de la VTT et le séminaire du 30 novembre 2023 ont mis en évidence la nécessité de discuter plus largement du projet de territoire et de société voulu par les instances politiques et institutionnelles membres et partenaires du Grand Genève.

La présente feuille de route propose **d'organiser ce dialogue politique autour d'un programme de séminaires qui permette aux partenaires de proposer des leviers d'actions, existants et à créer, pour mitiger les impacts de la métropolisation et améliorer la cohésion sociale, autour d'engagements et de mécanismes de solidarité territoriale, cas échéant transfrontaliers, dans les domaines qu'ils jugent les plus prioritaires (chapitre 2.1).**

Ce dialogue s'inscrit dans l'ambition de réaliser la transition écologique, en tenant compte des limites planétaires, des ressources locales et de leur disponibilité, telle que définie dans la Charte du Grand Genève en transition, dans un contexte transfrontalier de fort dynamisme économique. Lors du séminaire de novembre 2023, cinq thèmes principaux ont été retenus comme prioritaires dans la coopération transfrontalière car ils démontrent, plus fortement encore que d'autres, l'impact de l'effet-frontière sur la cohésion sociale. En complément, et comme facteur de construction d'une identité partagée, l'Assemblée du GLCT du 2 juillet 2024 a souhaité ajouter la thématique des équipements sportifs. Ces thèmes sont essentiels pour garantir la qualité de vie des habitants et soutenir la transition écologique du territoire :

- la préservation et l'accès aux ressources naturelles à travers l'exemple de l'alimentation en eau,
- l'accès au logement et au foncier,
- la concrétisation du territoire des courtes distances,
- l'économie et l'emploi,
- les équipements et services à la population à travers l'exemple de la santé et du sport.

Pour nourrir ce dialogue politique en s'intéressant plus particulièrement à ces thèmes, les prérequis suivants sont nécessaires :

- Partager une compréhension des dynamiques transfrontalières vécues par les différentes composantes de l'agglomération (chapitre 2.2.1) ;**
- Disposer d'une connaissance réciproque des efforts de coopération menés hors du « cadre » GLCT, dans les différentes politiques publiques impactant le bien-vivre ensemble, et le « plancher social » du Grand Genève (accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement, équité sociale, sécurité alimentaire, etc.) (chapitre 2.2.2) ;**
- Impliquer les habitants et usagers dans la construction du Grand Genève (chapitre 2.2.3).**

2.1. Programme pluriannuel de séminaires politiques

Les instances formelles du Grand Genève sont souvent mobilisées par des sujets décisionnels précis. C'est pourquoi des temps d'échanges dédiés aux enjeux métropolitains s'avèrent pertinents pour entretenir un climat de confiance, constructif, à la recherche de solutions innovantes et pragmatiques. Ils offrent une opportunité de dialogue franc sur le maintien des services, la prévention des inégalités et l'instauration de nouvelles solidarités dans un contexte où la pression métropolitaine et du fait frontalier peut dégrader la qualité de vie.

Ce programme s'inscrit dans la continuité des précédents séminaires politiques de travail qui ont abordé les enjeux et objectifs de la transition écologique et les modalités de sa concrétisation à travers différents thèmes tels que l'aménagement du territoire, la mobilité et son financement, l'économie circulaire ou encore l'agriculture.

Il s'agit pour les élus d'identifier les leviers d'action transfrontaliers et d'initier des réflexions nouvelles, prioritaires pour l'ambition et la stabilité du Grand Genève, sans nécessairement porter l'action eux-mêmes.

Ces rendez-vous réguliers, annuels ou biannuels, permettront de partager les constats et l'avancée des chantiers qui intéressent le Grand Genève, quand bien même ils peuvent être déclinés dans d'autres dispositifs ou institutions (PA, PACTE, CRFG...). Ils offrent la possibilité d'associer plus largement d'autres acteurs, au gré des chantiers.

Chaque rendez-vous sera rythmé par un temps dédié aux principales avancées concrètes de la coopération dans les principaux domaines précédemment relevés comme pertinents, suivi d'un atelier de travail sur une politique publique spécifique.

>>> Pour un dialogue politique pérenne autour des dynamiques métropolitaines

Une **articulation du programme de séminaire avec les Assises transfrontalières de élus (ATE)** est à rechercher, sur le plan thématique. Pour rappel, les ATE mobilisent les élus des communes et des députés des grands conseils genevois et vaudois autour de politiques publiques d'intérêt transfrontalier dont le thème est renouvelé annuellement.

PUBLIC CIBLE DES SÉMINAIRES GRAND GENÈVE

Comme cela a été le cas à l'occasion du séminaire du 30 novembre 2023, sont concernés a minima les élus composant les différentes instances du GLCT (Assemblée, Bureau, groupes thématiques transfrontaliers), les représentants des EPCI membres du Pôle Métropolitain du Genevois français et de l'Association des communes genevoises ainsi que des représentants des Grands Conseils genevois et vaudois.

D'autres acteurs pertinents pourront être conviés en fonction des sujets.

Une liste ad hoc est établie pour chaque séminaire.



Séminaire du 30 novembre 2023

PROGRAMME DE SÉMINAIRES DU GRAND GENÈVE 2025-2027

Les sujets ci-après sont donnés à titre indicatif et devront être affinés annuellement en vue d'une confirmation.

Du point de vue de la métropolisation, les trois thèmes suivants sont prioritaires :

- Logement et parcours résidentiels (thème des ATE 2025) ;
- Santé : formation et fidélisation des professionnels de soin, parcours de soins transfrontaliers spécifiques ;
- Inégalités socio-économiques.

Les thèmes suivants compléteraient le programme de séminaire Grand Genève :

- Financement de la transition écologique, dans la continuité des réflexions du Plan d'action pour la transition écologique ;
- Économie sociale et solidaire (ESS), pour poursuivre la dynamique du Forum franco-suisse du 8 octobre 2024 ;
- Eau en continuité des travaux initiés en 2024 (évoqué ci-après) ;
- Culture et identité transfrontalière.

2.2. Conditions de mise en œuvre du programme

2.2.1. CONNAÎTRE ET MONITORER LES IMPACTS DE LA MÉTROPOLISATION ET DE LA FRONTIÈRE DANS LE GRAND GENÈVE

Au-delà des remontées « de terrain » et des nombreuses données disponibles à l'échelle de chacun des territoires institutionnels composant le Grand Genève, la préparation du séminaire Métropolisation a mise en évidence le **besoin de données et d'analyse consolidées à l'échelle transfrontalière, à même d'aider les décideurs à objectiver, comprendre et partager les enjeux de la métropolisation et des retombées de la croissance démographique et économique sur le bassin de vie transfrontalier versus la dynamique « d'effets-frontières ».**

Divers indicateurs spatiaux sont d'ores et déjà traités dans le cadre du Projet d'agglomération et mis à jour de manière quadriennale. Les indicateurs définis dans le programme des agglomérations suisses (dits MOCA) sont mesurés à l'échelle transfrontalière et suivent l'évolution de la part des transports individuels motorisés sur l'ensemble des

déplacements, la sécurité du réseau routier, la qualité de la desserte en transports publics ou encore la densification des zones à bâtir à diverses échelles. Par ailleurs, le Grand Genève effectue un relevé périodique harmonisé des documents d'affectation légale du sol sur l'ensemble des territoires, ce qui permet de suivre de manière précise la traduction localisée des orientations prises en la matière. De même, il existe divers observatoires ou analyses thématiques, généralement en lien avec les enjeux spatiaux, dans le domaine de la mobilité, des ressources naturelles (eau, biodiversité...).

Leur mise en perspective avec des données d'ordre socio-économiques (disparités de revenus et de pouvoir d'achat, niveau de formation, accès aux équipements d'agglomération, etc.) est nécessaire. Or, l'observation territoriale des inégalités et disparités socio-économiques reste souvent l'angle mort de la coopération transfrontalière. **Si le territoire dispose déjà de nombreuses données, la connaissance relative aux phénomènes de métropolisation et à leurs effets reste à développer.**

Dans ce domaine, l'Observatoire statistique transfrontalier est le principal producteur d'analyse consolidé pour le bassin de vie. C'est pourquoi le Grand Genève l'a sollicité pour favoriser le développement d'une offre pérenne d'indicateurs permettant d'appréhender les enjeux sociaux transfrontaliers. L'OST a publié en 2013 une fiche « [Précarité dans l'Espace transfrontalier genevois](#) », mettant en évidence la distinction entre pauvreté (liée au revenu) et précarité (multidimensionnelle). Le renouvellement de cette fiche, avec une analyse récente et une partie dédiée aux évolutions depuis 2013 serait particulièrement intéressant. La fiche « [Les conditions de vie dans le bassin genevois](#) » publiée en 2017 est intéressante quant à l'offre et l'accessibilité des services à caractère social.

👉 **Revenus disponibles et inégalités économiques** : l'OST propose de publier sur ce thème une note méthodologique (4^{ème} trimestre 2024) et une fiche thématique (1^{er} trimestre 2025), autour d'indicateurs propres à chaque pays, comparables en structure.

👉 **Offre d'équipements et services à la population** : Les services peuvent être répartis selon quatre thèmes : culture et sport, sécurité, jeunesse, santé. Sur la base des données françaises et suisses, l'OST travaillerait sur les indicateurs suivants : nombre d'établissements pour 10 000 habitants et part des communes équipées d'au moins un établissement de la catégorie concernée. Le programme porte sur l'analyse de l'offre de soins en priorité 2024, puis sur les équipements culturels et sportifs en priorité 2025.

👉 **Logements** : Une approche par les besoins des habitants (parcours résidentiels, typologies de ménages, besoins spécifiques, revenus etc.) permettrait de mieux cibler la production de logements pour répondre aux demandes de toutes les catégories de population, quel que soit leur territoire de résidence dans le Grand Genève et leur niveau de revenu, en francs suisses ou en euros. Une meilleure adéquation de la production de logement avec les profils socio-économiques des habitants contribuerait sans doute à diminuer l'éloignement résidentiel et favoriser la cohésion sociale.

👉 **Formation continue** : ce thème constitue un enjeu tant les dispositifs sont différents de part et d'autre de la frontalière ; une 1^{ère} étape pourrait être une cartographie des dispositifs et leurs modalités compété d'une analyse des flux transfrontaliers en la matière.

Pour conduire ces réflexions, le **renforcement de la fonction d'observation au sein de l'équipe du Grand Genève est nécessaire**. La mise sur pied d'un **Observatoire Territorial du Grand Genève** complétant et pérennisant l'offre existante est proposée dans le cadre du Plan d'action pour la transition écologique (Fiche-action 1.1 Doter le Grand Genève d'un outil d'observation du territoire et de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières). L'une de ses tâches pourrait être la définition d'indicateurs clés de la métropolisation à partir des données disponibles dans le Grand Genève (exemple [Métroscope - 50 indicateurs clés](#))

[pour les métropoles françaises](#), autour de trois grandes thématiques : dynamiques métropolitaines, qualité de vie et cohésion sociale, attractivité et rayonnement, les deux premières étant prioritaires dans le contexte local), ou encore l'extension des travaux du Centre d'analyse territoriales des inégalités à Genève (CATIGE) au reste de l'agglomération, sur tout ou partie de ses domaines de réflexion, après vérification méthodologique.

2.2.2. METTRE EN PLACE UNE VEILLE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Une connaissance plus complète des coopérations transfrontalières dans les différents thèmes retenus par la feuille de route est un préalable à tout dialogue politique dans ces domaines.

Un **suivi annuel des travaux transfrontaliers en lien avec la métropolisation, hors GLCT**, devra donc être mis en place. Un bilan d'avancement pourrait être diffusé sous la forme d'une synthèse de quelques pages et lors des séminaires.

La coordination et collecte de l'information sera placée sous l'égide du pôle Aménagement. Ces activités imposent une organisation et des moyens dédiés. Des relais au sein des instances partenaires et compétentes devront donc être identifiées, en lien avec les membres du comité technique du Grand Genève, qui disposent généralement de l'information disponible ou des relais adéquats dans leurs structures et dans les autres structures transfrontalières.

A minima les politiques publiques jugées comme prioritaires devraient faire l'objet de ce suivi :

👉 **Santé, accès aux soins, personnels de soins**, à travers en particulier des interactions renforcées avec la Commission Santé du CRFG.

👉 **Politique économique, emplois et formations**, à travers le groupe thématique Économie du Conseil du Léman, la Commission économie et formation professionnelle du CRFG, le groupe Employabilité existant ou d'autres espaces de travail transfrontaliers. Une cartographie des acteurs serait pertinente pour faire connaître les coopérations déjà existantes. Le volet dédié à l'économie circulaire renvoie quant à lui aux objectifs et modalités du Pact'Matière identifié dans le Plan d'action pour la transition écologique (fiche 3.6 - Promouvoir l'économie circulaire au sein du Grand Genève - Pact'Matière).

👉 **Ressource en eau**, comme exemple de coopération transfrontalière dans le domaine de la préservation, régulation et gestion des ressources naturelles, avec l'actualisation de la gouvernance de l'eau. Des démarches ad hoc sont menées et ont fait l'objet d'un séminaire politique en mai 2024 ; une information régulière devra être effectuée sur leur avancement, notamment dans la perspective de nourrir d'autres domaines de coopération autour des ressources naturelles que partage l'agglomération. Cette politique de coopération est également abordée dans le Plan d'action pour la transition écologique (*Gérer durablement la ressource en eau, fiches 1.3 à 1.7*)

👉 **Politiques du logement, parcours résidentiels et actions foncières** : plus proche des enjeux spatiaux et territoriaux, cette thématique serait principalement portée et coordonnée par le Grand Genève dans le cadre de son programme de travail pluriannuel, en focalisant sur la recherche d'actions concrètes et opérationnelles. Les fiches dédiées du Plan d'action pour la transition écologique sont articulées avec les propositions issues du séminaire Métropolisation (3.1 - *Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier et 3.2 - Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels*)

👉 **Équipements et services en faveur du territoire des courtes distances**, notamment équipements sportifs : ce domaine pourrait être abordé à travers des études localisées en faveur du déploiement de la Vision territoriale transfrontalière et soutenues par le Grand Genève en accompagnement des territoires, dans le cadre de son programme d'études usuel. L'échelle PACA est adéquate pour ces réflexions.

2.2.3. RENFORCER LES LIENS AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, CULTURELS ET AVEC LES HABITANTS

Les transformations du territoire sont rapides et il convient d'impliquer les habitants et usagers dans la réponse des politiques publiques, en les associant aux réflexions portées par le Grand Genève.

L'un des enjeux est de renforcer la légitimité du Grand Genève et plus globalement de l'action politique transfrontalière. Il s'agit d'avoir plus de liens et de relais au sein de la société civile et auprès des acteurs économiques, de sortir du cadre institutionnel et de toucher un large public.

Ces modalités d'association doivent être définies au cas par cas, mais plusieurs pistes peuvent être explorées :

👉 **Le Forum d'agglomération** contribue à nourrir les réflexions du GLCT et à ouvrir la focale sur des thématiques majeures pour les habitants du Grand Genève, notamment à travers ses rapports de saisine et d'autosaisine. Par sa composition et ses missions, il joue

également un rôle majeur de relai et d'interface avec le réseau associatif et économique transfrontalier. Un bilan des rapports déjà publiés sur les thèmes communs à la présente démarche (cohésion sociale, identité, rôle de la société civile) pourrait être établi en 2025 et complété d'une saisine visant à renforcer le rôle de relai du Forum. L'objectif est de permettre au GLCT de mieux mobiliser la société civile et les citoyens. De plus, le renouvellement du Forum d'agglomération en 2025 constitue une opportunité d'actualiser sa représentativité et de clarifier les attentes du GLCT dans le cadre de ce nouveau mandat, en lien avec son programme de travail.

👉 **La consultation citoyenne** qui a accompagné l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière peut être une source d'inspiration quant aux problématiques et attentes qu'elle a mise en évidence dans les domaines non spatiaux : renforcement de la participation citoyenne, notamment des plus jeunes ; récit commun et communication sur le bassin de vie du Grand Genève ; réduction des inégalités ; sobriété des modes de vie ; croissance et modèle de développement économique.

👉 **L'Association systématique des représentants de la société civile** aux travaux du Grand Genève (à l'exemple du groupe Vélo existant).

👉 **La fiche-action 2-1 Développer la coopération et la mobilisation transfrontalière** du Plan d'action pour la transition écologique vise à élaborer et mettre en œuvre une série d'outils de mobilisation à l'échelle transfrontalière, en mettant particulièrement l'accent sur les aspects culturels. Cette initiative comprend l'identification et la sélection d'outils efficaces adaptés à diverses cibles, tels que les habitants du territoire (en particulier la jeunesse), les acteurs associatifs et économiques ainsi que les institutions. Pour les maîtres d'ouvrage de la démarche, il s'agit de disposer d'une vision globale, programmatique et rythmée des actions de sensibilisation et de mobilisation à destination des cibles prioritaires qui seront définies.

⁴Voir Cahiers thématiques Grand Genève, Indicateurs de suivi des Projets d'agglomération du Grand Genève, 2024, URL : https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/GG_CAHIER_INDICATEURS_GRAND-GENEVE_MARS2024.pdf

⁵Voir en particulier l'atlas en ligne permettant d'accéder aux statistiques publiques transfrontalières communales harmonisées OCSTAT / OST, Atlas statistique du Canton de Genève et de la région transfrontalière. URL : https://statistique.ge.ch/atlas/index.php#c=indicateur&theme=trans_pop&view=map5



3. Pistes d'action par thématiques

Les principaux constats, enjeux et pistes d'action évoqués lors du séminaire 2023 sont décrits brièvement ci-après. Les cinq fiches thématiques sont annexées au document.

Concernant la mise en œuvre, les modalités sont différenciées (voir aussi chapitre 4 Programme) :

Plusieurs études seront intégrées au programme de travail 2025-2027 du Pôle Aménagement du Grand Genève, à ressources constantes (accompagnement au déploiement de la VTT auprès des collectivités publiques locales, coordination des stratégies économiques spatiales, équipements publics d'intérêt

d'agglomération, comme vecteurs de la multipolarité et de la proximité).

- Les actions dans les domaines du logement, du foncier, de l'économie circulaire, de l'eau sont traitées dans le cadre du Plan d'action pour la transition écologique du Grand Genève et dépendront de l'intérêt des partenaires à renforcer ces coopérations.
- Les autres actions sont traitées par les entités porteuses compétentes (santé, emploi, formation).

3.1. Le territoire des courtes distances

A l'inverse des tendances induites par la métropolisation (densification du cœur d'agglomération, compact et mixte, mais également accroissement significatif de la population dans les territoires périurbains et ruraux, souvent monofonctionnels ou peu équipés et ne disposant pas à proximité de tous les services nécessaires à la vie quotidienne des habitants), la nouvelle vision territoriale transfrontalière prône le **déploiement du territoire des courtes distances en vue d'une réduction significative de l'impact environnemental de notre mobilité**. Les enjeux multiples concernent tant la partie française que suisse :


- Garantir les conditions de maintien et d'accès aux services de proximité dans les territoires bien pourvus en améliorant la qualité des espaces publics et en favorisant les modes actifs ;
- Renforcer l'attractivité des périphéries urbaines et la mixité en favorisant l'implantation de services et équipements de proximité ; la présence d'emplois locaux est un facteur décisif pour la rentabilité des commerces et services.
- Limiter la croissance de la population dans les espaces ne disposant pas des qualités permettant le développement de la ville/territoire des courtes distances ;

Mutualiser le bouquet de services et d'équipements à l'échelle intercommunale dans les territoires les moins dotés et les moins peuplés dans une logique de mise en réseau..

Les collectivités locales sont déjà engagées pour le maintien et le développement de services et équipements de proximité, mais elles n'ont pas en main tous les leviers d'actions. Ceux-ci relèvent de :

- La planification règlementaire (SCOT ; PLUI, PDCn, PDCo, etc.) ;
- La fiscalité ;
- Le projet d'aménagement ;
- L'accompagnement technique (ingénierie) et financier (subventionnement, co-investissement).

Ces leviers d'action, essentiellement spatiaux à l'exception du volet fiscal, sont évalués en vue de leur intégration dans le programme de travail de l'équipe du Grand Genève, à partir de 2025, en particulier à travers l'accompagnement au déploiement de la Vision territoriale transfrontalière.

 Voir fiche annexe « Territoire des courtes distances »

>>> Pistes d'action par thématiques

3.2. L'accès au logement et au foncier

Les marchés immobiliers et fonciers du Grand Genève sont significativement marqués par l'effet-frontière et par un déséquilibre entre les emplois, principalement localisés dans la partie suisse, et les logements, principalement créés dans la partie française. Les écarts entre les prix des logements de part et d'autre de la frontière sont très importants. **Cette situation du logement a un effet notable sur les trajectoires résidentielles des habitants du Grand Genève et exacerbe les inégalités socioéconomiques. De plus, ces trajectoires résidentielles entraînent des effets négatifs sur l'environnement** : artificialisation des sols, déplacements pendulaires, etc.

Le soutien à la production de logement doit se concentrer sur le logement abordable locatif. Ainsi, la maîtrise du foncier et de son coût est un enjeu prioritaire.

De plus, le développement urbain fait face à une opposition croissante de la population : une approche positive de

la densification, un travail sur la qualité urbaine et une recherche de leviers permettant une meilleure mixité emploi logement sont nécessaires.

Les leviers portent sur la coordination et le rapprochement des acteurs compétents afin de définir des objectifs communs d'intervention :

- En matière foncière : PACTE - Fonction territoriale Se loger - Fiche action 3-1 *Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier*
- En matière de construction de logements abordables : PACTE - Fonction territoriale Se loger - Fiche action 3-2 - *Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels*

 Voir fiche annexe « Accès au logement et au foncier »

3.3. L'alimentation en eau potable

Le Grand Genève constitue **autant un bassin de vie qu'un bassin de ressources**. Si, avec 89 milliards de m³ d'eau, le Léman garantit l'approvisionnement à moyen terme de la région⁴, l'accès à cette ressource est inégalement réparti à l'échelle de l'agglomération. **Les collectivités situées sur la couronne extérieure de l'agglomération (les territoires franco-vaudois en particulier) sont alimentées d'une manière prépondérante par le captage de sources et par l'exploitation de nappes**. L'augmentation des périodes de sécheresse et la diminution des débits d'étiage, couplées à une forte urbanisation des couronnes urbaines, risquent d'accroître encore la pression. Plusieurs communes du Grand Genève rencontrent des difficultés à adapter leurs équipements à la forte croissance démographique des dernières décennies.

Toutefois, le domaine de l'eau est historiquement un pourvoyeur de collaborations transfrontalières efficaces et souvent innovantes qu'il s'agisse des formes de coopération ou des réalisations en co-investissements franco-suisse.

Les leviers portent sur l'observation de la ressource, la gouvernance et les principes de régulation de gestion

de crise entre les bassins versants transfrontaliers, des mesures infrastructurelles localisées, des mesures d'accompagnement. Le 3 mai 2024, un séminaire politique dédié à la ressource en eau et à sa gouvernance a approfondi entre autres, les actions évoquées en novembre 2023. En complément des collaborations opérationnelles, le Plan d'action pour la transition écologique propose cinq fiches actions pour gérer durablement la ressource en eau :

- 1.3 - Réformer la vision et la gouvernance transfrontalière de l'eau
- 1.4 - Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier
- 1.5 - Mettre en place un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau
- 1.6 - Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise
- 1.7 - Définir les « espaces courts d'eau » puis les traduire dans les documents de planification.

 Voir fiche annexe « Alimentation en eau potable »

⁴A long terme, la diminution prévisible des apports hydriques au lac, ainsi que l'augmentation de l'évaporation font tout de même peser un risque sur la disponibilité de la ressource.

3.4. L'économie et l'emploi

Dans le Grand Genève, la **coopération sur le plan économique est réelle entre acteurs privés** implantés en Suisse et en région Auvergne Rhône-Alpes (commerce extérieur et d'investissements directs, dans des domaines porteurs tels que l'industrie, le numérique, les sciences de la vie ou la formation professionnelle). Localement, elle reste limitée par les différences de fiscalité, de protection sociale, ainsi que de politique et culture économique de part et d'autre de la frontière. Si des coopérations institutionnelles existent, elles ne suffisent pas à pallier les inégalités et déséquilibres métropolitains, exacerbés par l'effet-frontière : concentration des emplois à Genève accentuée par les disparités des conditions fiscales et sociales, pénurie de main d'œuvre pour les secteurs d'activité qui ne parviennent pas à recruter suffisamment (santé, bâtiment, commerce de détail, emplois publics), érosion générale de l'activité productive et mauvaise répartition sur le territoire, avec une concentration dans la partie suisse.

Les défis suivants sont mis en évidence par les acteurs politiques :

- **garder de l'économie industrielle et artisanale sur l'ensemble du Grand Genève**, pour trouver l'équilibre entre emploi, habitat et mobilité et ne pas accentuer la dépendance à Genève.

- **mieux prendre en compte la logique économique dans la planification territoriale**, même s'il n'est pas facile de discuter avec les acteurs économiques, notamment parce que l'économie a des délais plus courts que ceux de l'aménagement ou des infrastructures.

- **bénéficier d'expérimentations**, à défaut de pouvoir agir sur des conditions cadres dépendantes du contexte national.

Les leviers d'actions retenus visent à :

- Coordonner les politiques spatiales visant à maintenir et développer les activités productives industrielles et artisanales sur le territoire (planification et maîtrise foncière). Ces thèmes sont évalués en vue de leur intégration dans le programme de travail Grand Genève, à partir de 2025.

- Faire de l'économie circulaire un élément clé de l'identité du Grand Genève en s'appuyant sur le Pacte Matière (PACTE - fiches actions 3.61 à 3.6.9)

- Renforcer l'attractivité des métiers en tension et développer un réseau transfrontalier de formations ciblées sur les besoins des entreprises du bassin de vie (santé, plasturgie, BTP, transitions, etc.)

 Voir fiche annexe « Economie et emploi »

3.5. La santé

L'accès aux services et équipements publics dans notre agglomération transfrontalière révèle d'importantes disparités selon le profil des habitants (revenus en francs ou en euros, statut de travailleur frontalier ou non, régimes d'assurance maladie différenciés, européens et suisses etc.) et selon le lieu de vie au sein du Grand Genève. **La santé est un déterminant essentiel de la qualité de vie et concentre les enjeux d'équipements et de services à la population.**

Les sujets suivants sont relevés comme prioritaires :

- la nécessité **d'agir collectivement sur la formation et sur la valorisation des métiers de la santé et la fidélisation du personnel**, même si les problématiques (recrutement de personnel notamment) se manifestent avec plus ou moins d'acuité selon les territoires.

- Le développement de **parcours spécifiques de santé au niveau transfrontalier** pour améliorer l'accès aux soins et réduire les coûts de la santé (conventions de soins).

En conséquence les leviers d'actions à privilégier portent sur :

- Former plus de professionnels soignants dans le bassin de vie tant en formation initiale que continue, valoriser les métiers de la santé et assurer un suivi de la démographie médicale.

- Pérenniser et améliorer l'offre de soins par des actions incitatives ;

- Proposer de nouveaux parcours de soins spécifiques transfrontaliers, limiter les coûts de la santé

- Coordonner les stratégies publiques en matière de santé, favoriser le retour d'expériences et l'expérimentation

Le GLCT Grand Genève n'étant pas compétent en matière de santé, l'interlocuteur privilégié est la Commission Santé du CRFG.

 Voir fiche annexe « Santé »



4. Gouvernance et programme de travail

Le Grand Genève agit dans une logique de subsidiarité. Son action ne remplace pas celles de ses membres, mais la complète pour mutualiser les connaissances, partager une vision commune et coordonner les planifications en matière d'aménagement, de mobilité et d'environnement.

La feuille de route Métropolisation donne à voir **l'ampleur potentielle de la coordination transfrontalière des politiques publiques**. Les pistes d'actions identifiées précédemment distinguent ce qui peut être fait à **moyen constant**, ce qui est **conditionné à l'obtention de moyens supplémentaires** (domaines à renforcer - observation territoriale, eau ; domaines à opérationnaliser ou créer (foncier, logement, culture, formation, économie circulaire etc.) en fonction des niveaux de partenariat transfrontalier

4.1. Gouvernance et suivi

La présente feuille de route 2025-2030 est placée sous l'égide de l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève, qui en délègue la coordination et le pilotage au Groupe de travail thématique (GTT) Aménagement du territoire. Le Bureau du Grand Genève est tenu régulièrement informé de l'avancement des travaux.

Le programme d'application de la feuille de route sera établi annuellement. Cette évaluation régulière permet de juger de sa pertinence en réponse aux préoccupations politiques et d'y apporter des compléments ou des ajustements en tenant compte également du déploiement de la Vision territoriale transfrontalière et de la réalisation du Plan d'action pour la transition écologique du Grand Genève.

Le GLCT du Grand Genève et le GTT Aménagement comptent sur les parties prenantes concernées par les actions de la présente feuille de route, pour y contribuer dans un esprit de coopération partenariale et transfrontalière efficace et tournée vers la recherche de résultats concrets pour les habitants du Grand Genève.

En effet, le Grand Genève ne dispose pas de compétences statutaires dans tous les champs couverts par cette feuille de route. Cette dernière est consacrée aux sujets jugés prioritaires par les élu.e.s du Grand Genève, sans

que les membres du Grand Genève souhaiteront développer ensemble ou à quelques-uns, ce qui **dépend de la collaboration avec les partenaires** (COTECH, CRFG, représentants de politiques publiques spécifiques, même en l'absence de structure transfrontalière dédiée). Ainsi, la concrétisation d'un certain nombre de pistes d'actions est directement dépendante des choix de priorisation et de synergies de moyens qui seront décidés à l'issue de la consultation en cours sur le Plan d'action pour la transition écologique du Grand Genève. Ces choix seront opérés au 1^{er} semestre 2025⁷. Le programme décrit au chapitre 4.2 se concentre sur les actions nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route.

rechercher l'exhaustivité. **C'est pourquoi la concrétisation des actions évoquées nécessite une implication forte et durable des autorités compétentes. Dans ce contexte, le principal rôle du Grand Genève consiste à fédérer et coordonner les acteurs** soit pour impulser et développer une dynamique de coopération qui dépasse les frontières institutionnelles, soit pour assurer une information et une communication homogène des différents travaux et projets engagés à l'échelle transfrontalière.

Cheville ouvrière de ce travail multi-partenarial, le Pôle Aménagement du Grand Genève, constitué de collaborateurs mis à disposition par le Canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région de Nyon, dispose de ressources limitées et de missions prioritairement centrées sur les questions territoriales. C'est pourquoi l'appui technique et la coopération régulière des membres et partenaires du GLCT Grand Genève sont indispensables à la réussite de la présente feuille de route ; ce sont eux qui disposent des connaissances et des ressources consacrées à la réalisation d'une grande partie des actions ciblées. Certains de ces partenaires sont identifiés dans les fiches thématiques (annexe), sans toutefois que cela soit exhaustif.

4.2. Programme : synthèse

Ce dernier chapitre **propose un programme de travail pour mettre en œuvre tout ou partie de la feuille de route Métropolisation, équilibres territoriaux et leviers d'action, à savoir les axes déclinés au chapitre 2 : programme de séminaires, observation territoriale, veille sur les dispositifs de coopération transfrontalière, association de la société civile**. Il tient compte des ressources actuellement à disposition au sein de l'équipe Grand Genève. Il devra être adapté au regard des choix effectués à l'issue de la consultation en cours sur le Plan d'action pour la transition écologique du Grand Genève. Il précise les besoins de coordination complémentaires avec des partenaires hors équipe Grand Genève.

Ce programme ne porte pas sur les modalités de mise en œuvre des pistes d'actions thématiques identifiées par les élus, pour lesquelles il convient de se référer au chapitre 3 et aux fiches thématiques jointes en annexe.

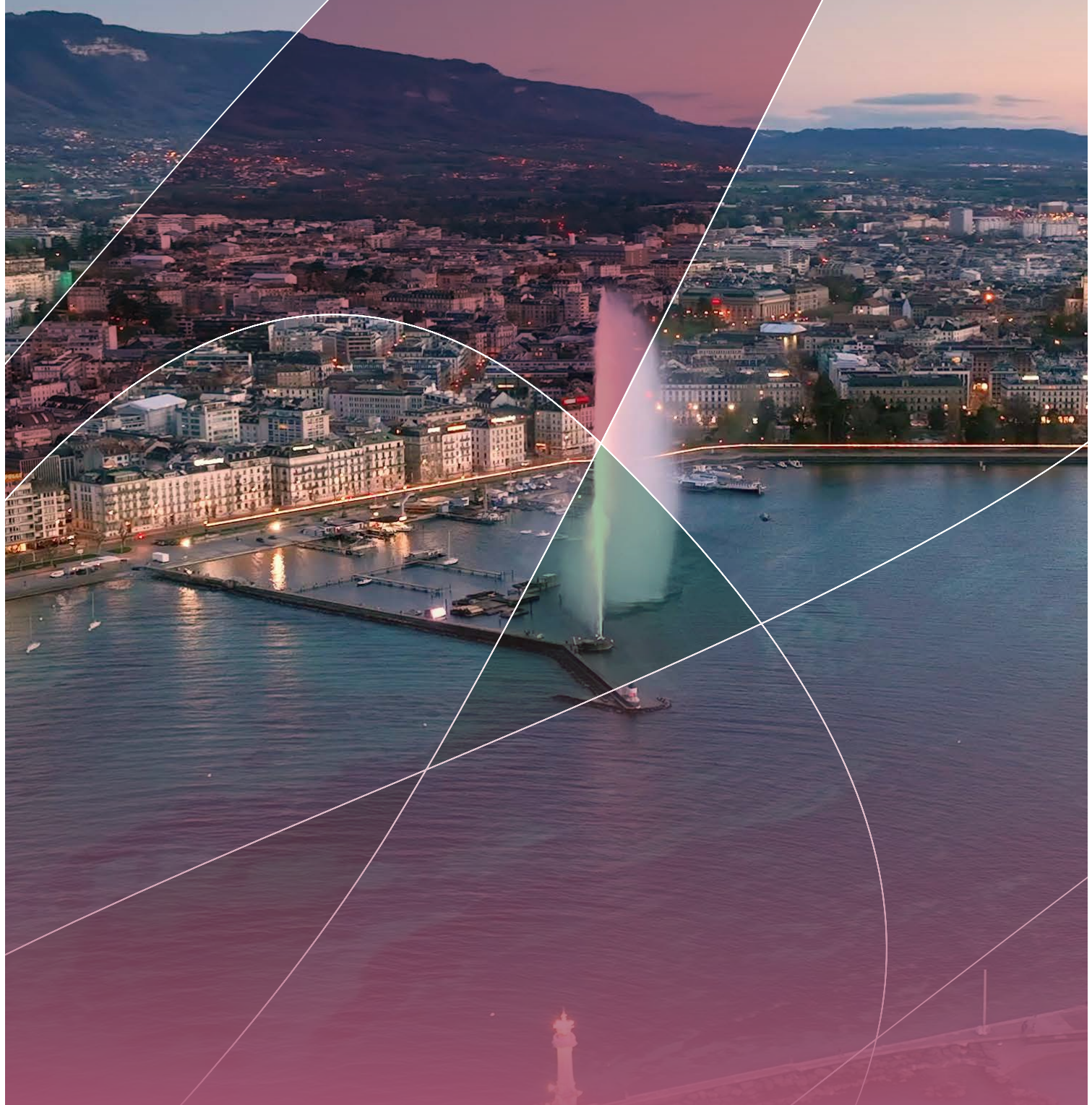
PROGRAMME 2025 2026 POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Organiser 2 séminaires thématiques par an en lien avec les politiques publiques pertinentes pour la présente feuille de route ; le thème du logement est prioritaire en 2025 ;
- Consolider l'observatoire territorial du Grand Genève autour des indicateurs spatiaux et socio-économiques pertinents ;

- Renforcer les liens avec l'OST, assurer la diffusion des données et analyses programmées en 2024-2025 ; contribuer au programme 2026 ;
- Explorer les modalités d'extension des travaux du Centre d'analyse territoriales des inégalités à Genève (CATIGE), sur le plan méthodologique, au reste de l'agglomération, sur tout ou partie de ses domaines de réflexion ;
- Etablir et diffuser un bilan d'avancement des coopérations transfrontalière, sous la forme d'une synthèse de quelques pages et lors d'un séminaire annuel - voir ci-après) ;
- Coordonner et collecter l'information sous l'égide du pôle Aménagement en lien avec les membres du comité technique du Grand Genève, qui disposent généralement de l'information disponible ou des relais adéquats dans leurs structures et dans les autres structures transfrontalières ;
- Etablir un bilan de l'activité du Forum d'agglomération sur les thèmes les plus pertinents pour la présente Feuille de route, en vue du renouvellement de son mandat ;
- Etablir des modalités d'association de la société civile aux études thématiques et territoriales menées par le Grand Genève.

⁷PACTE Chapitre 3 mise en œuvre - page 96 [PACTE-Version-mise-en-consultation-Juillet24.pdf \(grand-geneve.org\)](#)





GLCT Grand Genève
 Présidence du Conseil d'Etat
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
 Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain
 du Genevois français**
 T +33 (0)4 50 04 54 05
 info@genevoisfrancais.org

Région de Nyon
 T +41 (0)22 361 23 24
 info@regiondenyon.ch

**République et
 Canton de Genève**
 T +41 (0)22 546 73 40
 grand-geneve@etat.ge.ch